



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoît PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAYE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental.

Délibération n° :

2026-D-32

Objet :

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 au bail conclu avec CANOPÉ pour la location de bureaux et salles de formation



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-32**
Objet : **Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 au bail conclu avec CANOPÉ pour la location de bureaux et salles de formation**

Exposé de Monsieur Bertrand MASSOT, Président,

Par délibération n° 2025-D-28 du 27 juin 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un nouveau bail avec le réseau Canopé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 pour louer un espace de bureaux et de formation à l'étage du bâtiment du Centre de gestion à Luisant à raison de un loyer de 105€/m²/an, soit un loyer annuel de 30 042.60 €HT révisable pour 286.13m².

Par courrier en date du 7 avril, le réseau CANOPÉ a informé le Centre de gestion de son souhait de réduire la surface de location de 73.76 m², rapportant les espaces loués à 212,36 m².

D'un commun accord, il a été négocié une restitution de ces espaces à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il est précisé que les autres termes du bail initialement conclu restent inchangés.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les termes de l'avenant au bail tel qu'il est joint en annexe et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver les termes de l'avenant au bail tel qu'il est joint en annexe,
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le : **27 MAI 2026**
De la publication le :
Par délégation, **28 MAI 2026**
La Directrice générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET